

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 21_112

**OBJET : CONTRAT GARDIEN DE
DECHETERIE (REDEFINITION DU
CONTRAT SUITE EXPERIMENTATION
EN DECHETERIE)**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 23 juin 2021

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 24 Pouvoirs : 9 Votants : 33</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Mathias LAVOLE, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Myriam CATTANEO à Evelyne LABRUDE, Pascal SERVAIS à Martine MACHON, Nathalie HENNER à Bertrand PICHON MARTIN, Véronique MOREL à Matthias LAVOLE, Jean Claude SARTER à Laurette BOTTA, Birgitta RENAUDIN à Raphael MAISONNIER, Céline BOURSIER à JP SIRAND PUGNET, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Williams DUFOUR à Marie José SEGUIN</p>
---	--

CONSIDÉRANT les créations de postes saisonniers effectuées lors des conseils communautaires du 02 février et du 23 mars 2021 pour les déchèteries de Saint-Pierre-d'Entremont et d'Entre-Deux-Guiers,

CONSIDÉRANT la fréquentation condensée sur les horaires d'ouverture actuels de la déchèterie d'Entre-Deux-Guiers qui nécessitent la présence de 2 agents d'accueil afin de réguler les flux,

CONSIDÉRANT l'expérimentation qui va être menée du 21 juin au 31 octobre en élargissant les horaires d'ouverture de la déchèterie,

CONSIDÉRANT les difficultés de recruter des agents non-titulaires sur ces services, il est proposé de modifier le contrat de l'agent recruté pour effectuer les 21h mensuels dans les deux déchèteries en contrat d'accroissement temporaire d'activité à 21h30 hebdomadaires à compter du 21 juin 2021.

Cet agent effectuera en priorité les remplacements du gardien titulaire.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **ACCEPTE** la modification du contrat d'accroissement temporaire d'activité créé par la délibération n°21_004 en passant le contrat de 21h mensuelles à 21h30 hebdomadaires.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 juillet 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

